

Régie scolaire  
S.I.V.U. Saint-Cricq-Chalosse/Brassempouy  
59 allée du Château  
40700 Saint-Cricq-Chalosse

A Saint-Cricq-Chalosse, le 5 novembre 2018.

Objet : Modification facturation cantine :  
abandon du système de ticket

Chers parents d'élèves,

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous recevrez une facture en début mois. Celle-ci devra être payée sous huitaine auprès de la mairie.

Cette facture sera d'un montant de 29 € par enfant et par mois jusqu'aux vacances d'été. Ce qui correspond au nombre de jours d'école multiplié par le prix du repas et lissé sur les six premiers mois 2019.

Si nécessaire une régularisation s'effectuera sur la dernière facture de juin pour les absences signalées et justifiées.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer chers parents, mes respectueuses salutations.

La Présidente du SIVU,

Aimée LABORDE